



Comporte une table alphabétique en fin d'année

REGISTRE

Contenant *deux* *soixant* feuillets, cotés et paraphés par nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, destiné à constater les **NAISSANCES, MARIAGES** et **DÉCÈS** de la commune de *Erilbardou* pendant le cours de l'année 1886.

A Meaux, le *deux* — Décembre mil huit cent quatre-vingt-cinq.

P. Lescaudron
G. de Villers

1886
Le 11 Janvier 1886
Mariage

Bullier Dominique Eugène
Esquin Julie Désirée.

mm

Le 11 mil huit cent quatre vingt six, le lundi onze Janvier, à quatre heures du soir. Devant nous, *notaire Esquin Delorache*, maire et officier de l'état civil de la commune de *Erilbardou*, canton de *Claye* (Seine-et-Marne), sont comparus publiquement en notre maison communale pour y contracter mariage: Bullier Dominique Eugène, notaire honoraire à *Chatillon-sur-Claye*, (Cote d'Or), âgé de vingt cinq ans et onze mois, né à *Tréves* (Sarre), le quinze Janvier mil huit cent soixante quatre que le *notaire Esquin Delorache* son acte de naissance s'inscrit au *Procès Verbal* de *Erilbardou* le vingt trois février mil huit cent soixante quatre à Paris, rue des Petits Champs numéro

quatre vingt quatre (soixante), ainsi qu'il est
également constaté par l'acte de décès qui a
été produit, et de Clémentine Antoinette Boudot
sa veuve, rentière, âgée de quarante-neuf ans,
domiciliée à Caillière (côte d'or), ici présente
et consentant au mariage d'une part.

Et Séguin Julie Désirée, sans profession âgée
de dix-neuf ans et demi, domiciliée en cette
commune, née à Saint Germain le Cuvilly,
(Seine-et-Marne), le trois juillet mil huit cent
soixante-jus, ainsi que le constate son acte
de naissance, fille mineure et légitime de
Eugène Anatole Séguin, décédé à Paris (Seine),
le quatorze mars mil huit cent soixante-deux,
neuf, née au Pont Louis Philippe numéros
unisi qu'il résulte de l'acte de décès qui nous
a été produit, et de Felicité Victoire Bastonnière
sa veuve, rentière, âgée de quarante-trois ans,
domiciliée également en cette commune,
ici présente et consentant au mariage
d'autre part, les comparants nous ont
requis de procéder à la célébration de leur
mariage dont les publications ont été faites
en la ville de Châtillon sur Seine (côte d'or),
les dimanches vingt et vingt sept décembre
mil huit cent quatre vingt cinq, à l'heure de
midi, sans opposition, ainsi que le constate
le certificat produit, et dans notre Commune



les dimanches vingt sept décembre mil huit cent
quatre vingt cinq et trois heures mil huit cent quatre
vingt six, à l'heure de midi, sans opposition. Nous avons
interpellé les futurs époux et les personnes autorisées le
mariage pour connaître s'il avait été fait un contrat, ils
nous ont répondu affirmativement et nous
ont déclaré que cet acte avait été dressé par
maître Morechet Georges Henry, notaire à
Paris, le vingt-neuf décembre mil huit cent
quatre vingt cinq ainsi qu'il est constaté
par le certificat qui nous a été délivré. Nous
nous sommes fait remettre les actes de naissance
des futurs époux, les actes de décès de leurs pères,
le certificat de publications et de non opposition
de la ville de Châtillon sur Seine, le certificat
constatant qu'il a été fait un contrat de
mariage et enfin le certificat constatant
que le futur époux, a été dispensé de l'armée
active, toutes ces pièces régulièrement léga-
lisées et dûment paraphées par nous
et les parties contractantes resteront annexés
à l'un des doubles du présent acte de mariage.
Après avoir donné lecture de toutes les pièces
ci-dessus mentionnées et du chapitre fixe
du titre Du mariage au code civil, avons
demandé au futur époux, et à la future
épouse, s'ils veulent se prendre pour
mari et pour femme, chacun d'eux
ayant répondu séparément et

affirmativement, nous officiers civils, avons déclaré au nom de la loi que Bullier Dominique Eugène et Seguin Julie Désirée sont unis par le mariage. Nous avons immoédialement rédigé le présent acte en présence 1^o Du côté de l'époux, Arthur Gobley ingénieur civil âgé de vingt sept ans domicilié à Paris Boulevard Voltaire, numéro cent vingt sept couvois par alliance de l'épouse, Jean Trouvenel propriétaire âgé de soixante dix ans, domicilié également à Paris rue Cassillanes numéro son ami de l'épouse, 2^o Du côté de l'épouse, Emory Lion Puffin, rentier âgé de cinquante deux ans demeurant à Paris rue Durantin, numéro vingt deux, oncle par alliance de l'épouse, Séguin Jules Ernest, boulanger, âgé de soixante ans, domicilié en cette Commune, oulé proximal de l'épouse, tous quatre témoins majeurs, lesquels ont ainsi que les parties contractantes et leurs mères, signé avec nous le présent acte de mariage après lecture faite

Julie Seguin
 Bullier
 Seguin
 Trouvenel
 Puffin
 Chamy
 Gobley
 Trouvenel

Après la lecture de —
 — trois mots rayés
 nuls.

M. Seguin
 M. Bullier
 M. Trouvenel
 M. Chamy
 M. Puffin
 M. Seguin
 M. Gobley
 M. Trouvenel



N^o 2.

Le 12 Février 1886.
 Nécessité
 Marie Geneviève Céline Desmoulins.

En mil huit cent quatre vingt six, le 12^o devant nous Louis Desroche, maire et officier de l'état civil de la Commune de Trilbardou cantons de Chazy, Seine et Marne, sont comparus les sieurs Tourein Jules André, âgé de quarante huit ans, marchand tailleur et Chambolaud Auguste Jean François, âgé de soixante quatre ans, Antier, tous deux, témoins majeurs domiciliés en cette Commune, le premier fils de la défunte et après qu'il en a été, et le second, son cousin germain, lesquels nous ont déclaré que conformément à dix heures et demie, est décidé en son domicile en cette commune, Marie Geneviève Céline Desmoulins, sans profession, âgée de quatre vingt trois ans, née à Charbontant, le 14 septembre mil huit cent deux, fille de Jean Baptiste Desmoulins et de Madeleine Adolphe Marin décédés, et épouse de Michel Adolphe Prosper Tourein qui lui survit. Après nous être assuré du décès, nous avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous après lecture faite

Chambolaud Desroche Tourein
 N^o 3.
 Le 22 Février 1886
 Nécessité
 Vidore
 Palissier

N^o 3.
 Le 22 Février 1886
 Nécessité
 Vidore
 Palissier

sont comparus les sieurs Debarles Auguste, âgé de trente trois ans, garde champêtre et Rain Alfred, âgé de cinquante trois ans, garde particulier, tous deux témoins majeurs, domiciliés en cette Commune, lesquels nous ont déclaré que ce matin, à dix heures, est décédé en cette Commune Valossier Sidore Berger, âgé de quarante quatre ans et deux mois, né à May en Multien canton de Rigny (Sain et Marne) le onze décembre mil huit cent quarante un, fils des défunts Valossier Auguste propriétaire et de Delapierre Victoire Elagie, et épouse de Fécuyer, Sable Louise Julienne qui lui survivent. Après nous être assurés de ce, nous avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous après lecture faite.

A Raiz
A. Debarle

Delaroche

Le présent acte est daté de Raiz le sept avril mil huit cent quarante six, à quatre heures du soir. Devant nous Louis Delaroche, maire et officier de l'état civil de la commune de Trilbardou, canton de Clazy (Sain et Marne), sont comparus les sieurs Rain Victor, majeur, âgé de trente ans, et Debaupuis Abel, jardinier, âgé trente trois ans, tous deux témoins majeurs domiciliés en cette Commune, et leurs fils de la défunte ci après nommée, lesquels nous ont déclaré que ce matin à onze heures



N. 5
Du 7 Avril 1846.

Pécis

Angélique Devinc
Ruffin.

est décédé en son domicile en cette Commune Rivain Jeanne Justine, sans profession, âgée de quatre vingt sept ans, et quatre mois, née à Northy en (Sain et Marne) le vingt quatre novembre mil sept cent quatre vingt deux huit, fille des défunts Jean François Rivain et de Marie Geneviève Kalmeyn et veuve de Félix Sidore Devinc. Après nous être assurés de ce, nous avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous après lecture faite.

A Raiz
A. Debaupuis

Le présent acte est daté de Raiz le sept avril à quatre heures du soir. Devant nous Louis Delaroche, maire et officier de l'état civil de la commune de Trilbardou, canton de Clazy (Sain et Marne), sont comparus les sieurs Rain Alfred, âgé de cinquante trois ans, garde particulier, et Guiller Mathurin, âgé de trente quatre ans, menuisier, tous deux témoins majeurs domiciliés en cette Commune, le premier, gardes de la défunte ci après nommée et le second, cousins de la dite défunte, lesquels nous ont déclaré que ce matin, à neuf heures et demie, est décédé en son domicile en cette Commune Ruffin Angélique Devinc, sans profession, âgée de quatre vingt quatre ans, née à Rigny, défunte (Sain et Marne) le sept avril mil huit cent deux deux, fille des défunts Armand Ruffin, et de Marie Félicité Sigeon et veuve de Pierre Sidore Ruffin. Après nous être assurés de ce, nous avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous après lecture faite.

Delaroche
Louis Delaroche

N. 4

Du 26 Mars 1846.

Pécis

Jeanne Justine
Rivain.

huit et vingt cinq avril, à la même heure, sans
opposition, ainsi qu'il est constaté par le certificat
qui nous a été délivré. Nous avons interrogé les
futurs époux, et les personnes autorisant le mariage,
pour connaître s'il avoit été fait un contrat, ils
nous ont répondu négativement. Nous nous
sommes fait remettre l'acte de naissance du futur
époux, et le certificat de publications et de non-opposi-
tion de la commune de Nassy, toutes ces pièces,
régulièrement légalisées et dûment paraphées
par nous et le futur futurisante, restant an-
nexés à l'un des doubles du présent acte de
mariage. Après avoir donné lecture de toutes
les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre
six du titre Du Mariage au code civil, nous avons
demandé au futur époux, et à la future épouse,
s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme,
chacun d'eux, répondu séparément et affirmati-
vement, nous officier civil, avons déclaré au
nom de la loi que Charles Louis et Daverdin
Eudème Berthe sont unis par le mariage. Nous
avons immédiatement dressé le présent acte
en présence de Du côté de l'époux, Forment
Théophile, rentier, âgé de soixant-quinze ans,
domicilié en cette commune, cousin de l'époux,
Edmond et Auguste, tailleur domicilié à Nassy, sous
le nom de Nassy, beau-frère de l'époux, beaux-frères,
et Du côté de l'épouse, Forment Alphonse, marchand



N^o 8.

Du 19 Juin 1886.

Décès

Michel Adolphe Prosper
Sourcin.

bouche, domicilié en cette commune âgé
de quarante-un ans, beau-frère de l'épouse,
Jules Pierre François âgé de soixante-trois ans, rentier
domicilié au Raincy (sous-voies) sous-maternel de l'épouse,
tous quatre témoins majeurs, lesquels ont ainsi
que les parties contractantes et leur père et mère
signé avec nous le présent acte après lecture fait

Berthe Daverdin Alphonse

et Daverdin
Z Languillat

E. Paquet
F. Berthe

Liguey Delaroche

P. Du mil huit cent quatre-vingt six, le
dimanche, vingt juin, à huit heures du matin.
Devant nous Jules Delaroche, maire et officier
de l'état civil de la commune de Villardou canton
de Clazy (sous-Nassy) sont comparues lesseurs
Paurais Jules André, âgé de quarante-huit ans,
marchand tailleur, de Rambouillet Auguste
Jean François, âgé de soixante-quatre ans, rentier,
tous deux témoins majeurs domiciliés en cette
commune, le premier fils du défunt ci-après
nommé, et le second cousin germain, lesquels
nous ont déclaré qu'ils ont, à trois heures,
été décidé, en son domicile en cette commune,
Paurain Michel Adolphe Prosper, rentier, âgé de

saisant des neuf ans, ni en cette Commune le traiz
 spirituel mil huit cent sept fils des defunts Nicolas
 Michel Fournier et de Marie Anne Françoise Deloye
 et veuf de Marie Genevieve Céline Fourniers.
 Après nous être assuré des dices, nous avons dressé
 le présent act. qui les déclarants ont signé avec
 nous après lecture faite.

Charles Bernard Delaroché Fournier

L'An mil huit cent quatre vingt six, le vingt bas juin,
 à onze heures du matin. Devant nous Sieur Delaroché
 maire et officier de l'état civil de la Commune de
 Trillbardou canton de Claye. (Seine et Marne) est
 comparu le sieur Métayer Jules Alexandre
 jardinier, âgé de vingt deux ans, domicilié en
 cette Commune, lequel nous a déclaré qu'il lui a
 onze heures du soir, il lui est né de son légitime
 mariage avec Charles Marie Fontaine, sans
 profession, âgé de vingt ans, domicilié avec lui,
 au même domicile, un enfant du sexe masculin
 qui il nous présente et auquel il a déclaré donner
 les prénoms de Ernest Fernand. Les dites présentations
 et déclarations nous ont été faites en présence des
 sieurs Bettencourt Georges Indore, charretier, âgé
 de vingt cinq ans et Debarles Auguste, gard-
 champêtre, âgé de trente cinq ans, tous deux
 témoins matures, domiciliés en cette Commune,
 lesquels ont ainsi que le père de l'enfant,

1869
 Du 22 Juin 1886.
 Naissance
 Ernest Fernand
 Métayer

Maria a Trillbardou de
 son père mil neuf
 cent onze avec Charles
 Embrasi Bonhomme.
 Trillbardou le 27 juin
 mil neuf cent deux
 et Marie
 Fernand Keller
 Décédé à
 Trillbardou
 le 27 juin mil
 neuf cent
 deux.
 Trillbardou le
 jour susdit.
 Le Maire
 Delaroché



18610
 Du 13 Août 1886
 Décès
 Lucien Georges
 Bettencourt

signé avec nous le présent acte de
 naissance après lecture faite.

Métayer Delaroché Debarles
 Bettencourt et Debarles

L'An mil huit cent quatre vingt six, le traiz août
 à huit heures du matin. Devant nous Sieur
 Delaroché, maire et officier de l'état civil de la
 Commune de Trillbardou canton de Claye (Seine et Marne),
 sont comparus les sieurs Bettencourt Georges Indore,
 charretier, âgé de vingt cinq ans, et Eug Louis Alexandre,
 manoeuvre, âgé de quarante sept ans, tous deux
 domiciliés en cette Commune. Le premier par de
 defunt ci après désigné et le second grand père, les
 quels nous ont déclaré que ce matin, à deux
 heures, est décédé en cette Commune, au domicile
 de son nomme Bettencourt Georges, Lucien Georges
 Bettencourt, âgé de quatre mois, né en cette Commune
 le traiz avril mil huit cent quatre vingt six, fils
 de Bettencourt Georges Indore et de Marie Parroy,
 qui lui survivent. Après nous être assuré des
 dices, nous avons dressé le présent acte qui les
 déclarants ont signé avec nous après lecture
 faite. Bettencourt Delaroché Foy

L'An mil huit cent quatre vingt six, le
 six, août, à onze heures du matin. Devant
 nous Sieur Delaroché maire et officier de l'état
 civil de la Commune de Trillbardou, canton

Décédé à
BLENEAU
(Yonne)
Le onze
mars mil
neufcent
soixante dix-
sept 0/0
Guilbardou le
14 mars 1914.



un enfant du sexe masculin, qui s'inscrit
présent, et auquel il a déclaré donner le
prénom de Fernand. Les dites présentations et
déclarations faites en présence des sieurs
Denisot Lazare Pierre, âgé de cinquante-un
ans, instituteur, et de Lefèvre Léon, charretier,
âgé de quarante-cinq ans, tous deux témoins
majeurs domiciliés en cette Commune, lesquels
ont ainsi au le père d. Lefèvre, signé avec
nous le présent acte, après lecture faite.

Denisot
Lefèvre
Riche Delaroché

Le huit cent quatre vingt six, le
Samedi deux octobre, à onze heures du matin,
Devant nous Louis Delaroché, maire et
officier de l'état civil de la Commune de
Guilbardou, Canton de Bray (Seine-et-Marne), sont
comparus publiquement en notre maison
communale pour y contracter mariage: Marin
Pierre Marie, majeur, âgé de vingt-six ans,
domicilié en cette Commune, né à Annet
(Seine-et-Marne) le quatre mars mil huit
cent soixante, ainsi qu'il est constaté
par son acte de naissance qui il a produit
et qui sera annexé à l'un des doubles du
présent acte, fils majeur et légitime d'un acte
de mariage d. Marin Eugène Jules manouvrier.



Tribledov

âgé de quarante (quarante-huit ans) Jec des
Chamois Marie, sans profession, âgée de
quarante-quatre ans, domiciliée en cette Com-
mune, tous deux, ici présents et consentants
au mariage d'une part. Et Marin
Marie Virginie, couturière, âgée de dix-sept ans,
domiciliée en cette commune, et y étant née
le trent-un décembre mil huit cent soixante
huit, ainsi qu'il est constaté par son acte de naissance
inscrit dans nos registres et dont l'original
a été mis sous nos yeux. Fille mineure
et légitime d. Marin Louis Tailleur, manouvrier
âgé de cinquante ans et de Pecq Virginie
Géolastique, sans profession, âgée de cinquante
un ans, domiciliés également en cette com-
mune, ici présents et consentants au
mariage d'autre part. Les comparants
nous ont requis de procéder à la célébration
de leur mariage dont les publications ont
été faites en notre commune le dimanche
deux et dix-neuf septembre dernier, à
l'heure de midi sans opposition. Nous avons
interpellé les futurs époux, et les personnes
autorisant le mariage, pour savoir s'il
avait été fait un contrat, ils nous ont
répondu négativement. Après avoir
donné lecture de l'acte de mariage, des père et

niere des piteux, inserés dans nos registres, consta-
tant que le dit futur a été légitimé, acte des
trois seigneurs mil huit cent sixante six, et du
chapitre six, du titre Du Mariage, au code civil,
nous avons demandé au futur époux et à la
future épouse, s'ils veulent se prendre pour
mari et pour femme, chacun d'eux, avant
prendre le présent et affirmativement, nous
offices civil, avons déclaré au nom de la loi
que Marin Pierre Marie et Marin Marie Virginie
sont unis par le mariage. Nous avons immé-
diatement dressé le présent acte en présence
De ce côté de l'époux Chamois Alfred âgé
de trente neuf ans, manoeuvrier, domicilié
à Amet (Seine et Marne), oncle maternel de l'épouse.
Houdant Alfred, manoeuvrier, âgé de trente un
ans, domicilié en cette Commune, cousin germain
de l'époux. De ce côté de l'épouse Jolly Charles
âgé de quarant trois ans, jardinier domicilié à
Mauzy, rue de la croix Saint Louis, oncle de
l'épouse, Courdaveaux Claude, charretier, âgé
de cinquante deux ans, domicilié en cette Commune,
oncle de l'épouse, tous quatre témoins majeurs
lesquels ont ainsi que les parties contractantes
signé avec nous le présent acte et les pères
des époux; quant à leurs mères elles nous
ont déclaré ne savoir écrire ni signer,
de ce requises et interpellées conformément

N^o 15.
Du 29 novembre 1886
Naissance
Georges Albert
Lefruche.

à la loi après lecture faite.
Marin Marie Marin
Marin L. J. Marin
chamois Houdant
Courdaveaux Jolly
Delroche

En mil huit cent quatre vingt six, le
vingt neuf novembre, à onze heures deux
minutes, devant nous Léon Delaroche, maire
et officier de l'état civil de la Commune de Trilbardou
canton de Chagny (Seine et Marne), est comparu le
sieur Lefruche Henry François manoeuvrier, âgé
de trente quatre ans, domicilié en cette Commune,
lequel nous a déclaré que ce matin, à une heure
il lui est né de son légitime mariage avec Louise
Mauduit, couturière, âgée de trente ans, domici-
liée avec lui, au même domicile, un enfant
du sexe masculin qu'il nous présente et auquel
ils déclarent donner les prénoms de Georges Albert. Les
dites présentations et déclarations faites en présence
des sieurs Dubois Magloire âgé de cinquante
quatre ans et de Delbois Emile, âgé de vingt six
ans, tous deux manoeuvriers, domiciliés en cette
Commune, lesquels ont ainsi que le père de l'enfant
signé avec nous le présent acte de naissance après
lecture faite.

Dubois
Delroche
Lefruche
M. Delbois

N^o 16.
Du 1^{er} Decembre 1886
Pices
Felix Augustin
Reaume.
mmmm

L'An mil huit cent quatre vingt six, le
premier Decembre, à onze heures du matin. Devant
nous Louis Delarochette, maire et officier de l'état
civil de la commune de Trilbardou canton de Clazy,
Seine et Marne, sont comparus les sieurs Foy
Alexandre, manoeuvrier, âgé de quarante sept
ans et Courdaveaux Claude, charretier, âgé de
cinquante trois ans, tous deux tenons majeurs
domiciliés en cette Commune, et visés au
dépens et après désignation, lesquels nous ont
déclaré que ce matin à neuf heures, est décidé
en son domicile en cette commune Felix Augustin
Reaume, manoeuvrier, âgé de quatre vingt six
ans, né à Saint Jean les deux Jumeaux, le
vingt quatre Janvier, mil huit cent six, (sans
et Marie Anne Helkine (vingt Marsant,
et veuf de Fiquet Victoire Verguthé. Apres nous
être assuré du décès, nous avons dressé le présent acte
que le sieur Foy Alexandre a seul signé avec nous,
quant au sieur Courdaveaux Claude, il nous a
déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce requis
et interpellé conformément à la loi après
lecture faite.

Foy Schrock

L'An mil huit cent quatre vingt six, le
six Decembre à huit heures du matin. Devant
nous Louis Delarochette, maire et officier de

N^o 17.
Du 5^{er} 1886
Pices
Eugenie Maria
Houdant.

l'An mil huit cent quatre vingt six, le
sept et d. la commune de Trilbardou canton
Clazy (Seine et Marne) sont comparus les sieurs
Houdant Alfred Baptiste, manoeuvrier, âgé
de vingt neuf ans et Houdant Jean Baptiste,
manoeuvrier, âgé de cinquante quatre ans,
tous deux tenons majeurs domiciliés en
cette Commune, le premier pere de la decedee
ci dessus nommée et le second grand pere
et voisins, lesquels nous ont déclaré qu'hier
à neuf heures du soir est décidé au domicile
de ses pere et mere en cette commune Eugenie
Maria Houdant, âgée de dix sept mois, née en
cette Commune le dix huit mai mil huit cent
quatre vingt cinq, fille du sus nomme
Houdant Alfred Baptiste et de Courdaveaux
Louise sans profession. Apres nous être assuré
du décès, nous avons dressé le présent acte
qui les déclarant et tenons ont signé avec
nous apres lecture faite.

Baptiste Houdant
Alfred Houdant Schrock

N^o 18.
Du 27^{er} Dec 1886.
Mariage
Emile Bouchet, et
Sophie Medoine Rain.

L'An mil huit cent quatre vingt six, le lundi
vingt sept Decembre, à onze heures du matin. Devant
nous Louis Delarochette, maire et officier de l'état
civil de la commune de Trilbardou canton de Clazy,
Seine et Marne, sont comparus publiquement en
notre maison commune, pour y contracter mariage:
Emile Bouchet, âgé de vingt six ans, cultivateur,

domicilié en cette commune et y étant né le vingt cinq
juillet mil huit cent soixante, ainsi que le constate son
acte de naissance inscrit dans nos registres et dont
l'original a été mis sous nos yeux, fils majeur et
légitime de Armand Bouchet, âgé de cinquante
cinq ans, et de Marie Cecile Dupré, âgé de cinquante
un ans, cultivateurs, domiciliés en cette commune, ici
présents et consentants au mariage, d'une part. Et
Sophie Medorine Rain, âgé de vingt cinq
ans, sans profession, domiciliée en cette commune, et
y étant née le vingt six Septembre mil huit cent
soixante un, ainsi que le constate son acte de naissance
inscrit dans nos registres et dont l'original a été mis
sous nos yeux, fille majeure et légitime de Amédée
Adrien Rain, âgé de cinquante deux ans, et de
Sophie Lucie Daverdin, âgé de quarante six ans,
cultivateurs, domiciliés en cette commune, ici présents
et consentants au mariage, d'autre part. Les comparants
nous ont requis de procéder à la célébration de leur
mariage dont les publications ont été faites en notre commune
les dimanches dix huit et vingt cinq Avril dernier, à
l'heure de midi sans opposition. Nous avons interrogé
les futurs époux et les personnes autorisant le mariage,
pour savoir s'il avait été fait un contrat; ils nous ont
répondu négativement. Après avoir donné lecture des
pièces ci dessus mentionnées et du chapitre six de
titre Du Mariage, au code civil, nous avons demandé
au futur époux et à la future épouse, s'ils veulent se
prendre pour mari et pour femme. Chacun d'eux ayant

Approuvé dix mots requis
mari et de remarié - femme
+ Jospher Dumegy,
âgé de vingt quatre
ans employé
+ Josphine Guissier
+ Josphine Rain
+ Marie Cecile Dupré
+ Bouchet et Bouchet
+ A. Bouchet
+ A. Rain
+ J. D. Catel
+ J. D. Gondron
+ cousin germain
Approuvé le remarié - femme
+ Sophie Rain
+ Marie Cecile Dupré
+ Bouchet et Bouchet
+ A. Rain
+ J. D. Catel
+ J. D. Gondron
+ J. D. Gondron
+ J. D. Gondron

répondu séparément et affirmativement. ^Monsieur
officier de l'état civil, avons déclaré au nom de la loi
que Emile Bouchet et Sophie Medorine
Rain sont unis par le mariage, et aussitôt
les dits époux nous ont déclaré qu'il est né d'eux
une enfant du sexe féminin inscrite sur le registre
de l'état civil de notre commune, en date du quinze
Mars mil huit cent quatre vingt deux, sous les noms
de Mathilde Emilienne Rain, laquelle ils
reconnaissent pour leur fille. Nous avons immédiatement
dressé le présent acte en présence de Mathilde Bouchet,
âgé de quarante deux ans, négociant, domicilié à Paris,
rue Buffon, numéro quatre vingt treize, et Baptiste
A. Rain, ^{Monsieur} âgé de cinquante trois ans, propriétaire, domicilié
à Paris, faubourg Saint Martin, numéro deux
cent soixante six, le premier cousin germain, le second
ami de l'époux, tous deux témoins de son côté; Ferdinand
Daverdin, âgé de cinquante quatre ans, propriétaire
domicilié à Monthyon, Seine et Marne, et Emile
Sophie Rain Gondron, âgé de vingt huit ans, cultivateur, domicilié
à Marchemoret, Seine et Marne, le premier ^{oncle}
maternel, le second beau père de l'époux, tous deux
témoins de son côté; tous quatre témoins majeurs, les
quels ont ainsi que les époux et leurs pères et mères,
signé avec nous le présent acte après lecture faite.
Sophie Rain et Bouchet
A. Rain et Daverdin
Bouchet et Marie Cecile Dupré
Catel, Rain, Gondron

Ces et avoit le présent registre, de stier à constater les naissances mariages et décès pendant l'année mil huit cent quatre vingt sept, et dans lequel il y a eu lieu d'inscrire quatre naissances, quatre mariages et dix décès, par nous soussigné, maire et officier de l'état civil de la Commune de Trilbardou, ce jourd'hui trentième d'embre mil huit cent quatre vingt sept.

Le Maire
Desbouché

Table alphabétique des actes contenus au présent registre.
Naissances

N ^{os} d'ordre	des actes	Noms et Prénoms	Dates.
1	6	Bellemont Lucien Georges	13 Avril
2	15	Véliche Georges Albert	29 ^{juin}
3	9	Mélaye Ernest Bernard	21 ^{juin}
4	15	Riché Bernard	14 ^{juin}
<i>Mariages</i>			
1	1	Bullier Dominique Eugène et Seguin Julie Coirée	11 Janvier
2	18	Bouche Enile et Ham Sophie Méloine	27 ^{juin}
3	7	Champs Charles Louis et Dardoin Eugénie Berthe	3 Mai
4	14	Marin Pierre Marie et Marin Marie Virginie	2 ^{juin}
<i>Décès</i>			
1	12	Armand Suzanne	31 Août
2	10	Bellemont Lucien Georges	13 Août
3	11	Chamberland Paul Corneil	16 Août

Suite des Décès

N ^{os} d'ordre	des actes	Noms et Prénoms	Dates.
4	3	Calissin Sidore	22 Février
5	2	Demoulin Marie Genevieve Céline	12 Février
6	8	Touzin Michel Adolphe Joseph	19 Juin
7	12	Moudant Eugénie Maria	5 ^{juin}
18	4	Sivain Jeanne Gustave	26 Mars
9	16	Reaume Peter Augustin	1 ^{juin}
10	5	Julien Amélie Coirée	8 Août

Certifié sincère et véritable par nous Maire et officier de l'état civil de la Commune de Trilbardou, ce jourd'hui dix sept Janvier mil huit cent quatre vingt sept.

Le Maire
Desbouché